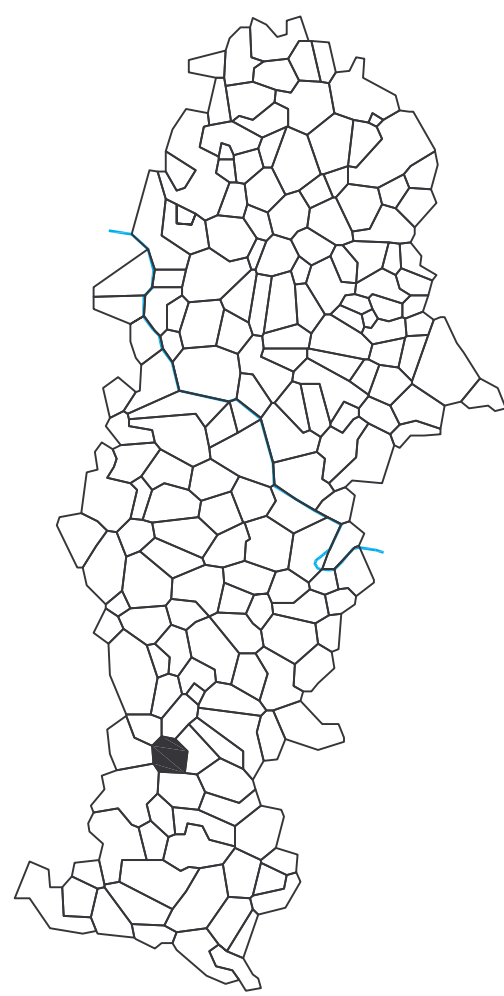


Commune de Cléry-en-Vexin



PLAN LOCAL D'URBANISME

PLAN DE ZONAGE

N° INSEE : 951166

Echelle : 1/2000

Département d'Eure-et-Loir
Commune de Cléry-en-Vexin
N° d'ordre : 08 Juin 2010
Date d'adoption : 23 Juin 2010
N° d'ordre : 08 Juin 2010
Date d'adoption : 23 Juin 2010

LEGENDE

●●●●● Limite de commune
--- Limite de zone, de secteur

ZONES URBAINES

UA Zone de constructions en ordre continu
UF Habitat, Services, Activités
UG Zone d'équipements publics
AU Zone d'habitat individuel principalement
Zone à urbaniser

Emplacements réservés pour équipements publics
Bande d'implantation obligatoire des constructions

ZONES NATURELLES

A Zone agricole
N Zone naturelle et forestière
Espace boisé classé
Axe de ruissellement temporaire lors d'orages

Protections au titre de l'article L. 123.1.7° du code de l'urbanisme :

***** Mur de clôture existant et façade remarquable à conserver ou à restaurer
▲ Petit patrimoine à préserver
●●●●● Plantations d'alignement
■ Haie de haute fige
* Arbre isolé remarquable
●●●●● Espace arboré remarquable
■ Vergers protégés
■ Mares
■ Bâtimens remarquables
■ Cône de vue
Protections au titre de l'article L. 123.1.6° du code de l'urbanisme :
— Chemins à préserver, à créer, ou à réhabiliter

Le l'habitat du territoire communal constitue une zone à risque d'exposition au plomb (arrêté préfectoral du 22.12.2000)

EMPLACEMENTS RESERVES AU FULU

Articles L. 123.17 et L. 230.1 et suivants du Code de l'urbanisme

Affectation de l'emplacement	Bénéficiaire	Superficie de l'emplacement
B Aire de stationnement	Commune	508 m²
C Emplacement du chemin du Lof	Commune	204 m²
D Emplacement de la voie communale n°2 de Cléry ou Tillay	Commune	79 m²
E Emplacement du chemin des Fermes	Commune	187 m²
F Extension de la station d'épuration	Commune	3511 m²
G Emplacement d'un espace pour les sans papiers	Commune	239 m²

